

NRP : EPISODE 2

Vers une nouvelle restructuration du réseau de la DGFIP



- FAUCON -

6 ans après le nouveau réseau de proximité (NRP), la DGFIP prépare un NRP2 aux conséquences aussi désastreuses pour les agents et le service public que le NRP1.

Lancé le 6 juin 2019, le NRP a modifié en profondeur les structures de la DGFIP en supprimant la moitié de ses implantations territoriales. La CGT Finances Publiques, au regard d'un rapide bilan aujourd'hui du NRP1, voit se profiler un NRP2 sur la plupart des missions de la DGFIP.

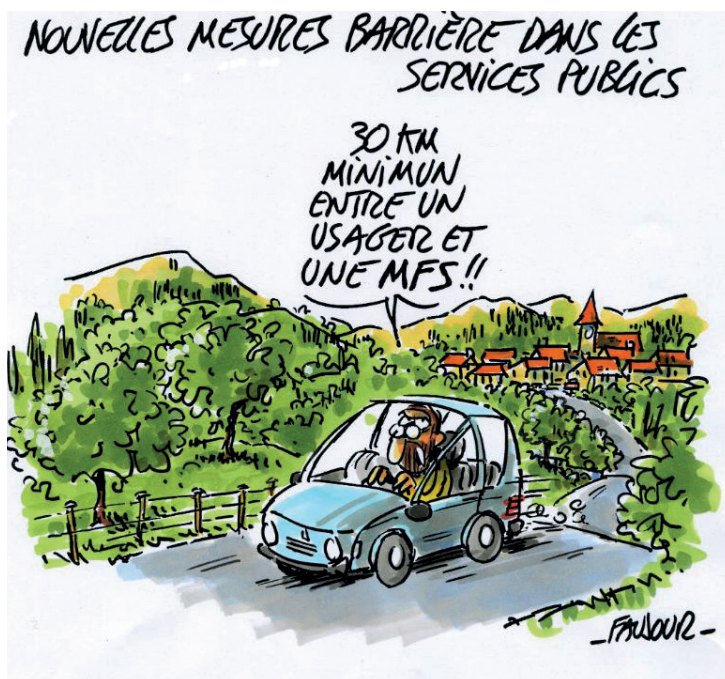
1 • Un rapide bilan du NRP1 confirme ce qu'annonçait la CGT finances publiques : une désorganisation profonde des services, un mal-être des agents et un service public réduit

La suppression d'une moitié des services de la DGFIP et la réorganisation des services accueillant les missions des services supprimés ont désorganisé l'ensemble des services de gestion infra départementaux de la DGFIP, notamment ceux accueillant du public.

La CGT Finances Publiques en veut pour preuve la note de répartition des compétences entre les services de gestion comptable (SGC) et les conseillers aux décideurs locaux sortie début février 2026. 6 ans après, s'il est encore nécessaire de préciser les répartitions de compétences entre deux entités créées en 2019, c'est que le succès de la mise en œuvre du NRP n'est pas au rendez-vous.

Malgré la torsion des chiffres afin de présenter favorablement le NRP, la CGT finances publiques a pu constater des résultats peu convaincants lors des rares groupes de travail sérieux et documentés que consent à organiser la DGFIP sur les missions. Sur nombre d'indicateurs, comme les délais de paiement, les taux de recouvrement des services restructurés, les résultats sont soit faibles, soit inexistants, soit mauvais.

L'accès aux services de la DGFIP a été fortement réduit, notamment l'accueil physique, indispensable pour toute la population éloignée du numérique.



Plus grave, la CGT Finances Publiques s'indigne de l'insuffisance de réaction à la vague de suicides des agents de la DGFIP, qui ne peut raisonnablement être décorrélée de la massification du travail et des suppressions de services.

La DGFIP s'était engagée à ne pas relancer de modification du réseau physique de la DGFIP avant 2026, non pas pour préserver les agents des Finances Publiques, mais pour attendre la prochaine échéance municipale. Mais aujourd'hui, nombre d'éléments permettent d'assimiler la revue des missions en cours comme un nouvel NRP2, cette revue des missions entraînant des suppressions de services et de structures.

2 • La CGT Finances publiques voit se dessiner un NRP2, se basant sur la revue des missions qui peut être plus grave encore qu'en 2019 et avec des conséquences tout aussi désastreuses.

Alors que le NRP1 avait touché avant tout les services de gestion, le NRP2 sera probablement élargi à des missions de contrôle et d'expertise (contrôle fiscal, domaine, etc.).

La CGT Finances Publiques constate que, tout comme le NRP1 et les suppressions d'emploi se focalisent sur les services déconcentrés, et moins sur les services centraux de Bercy, le NRP2 touchera probablement tout au plus des services départementaux.

A • La première mission touchée sera la sphère professionnelle :

Relativement épargnée lors du NRP1, la sphère professionnelle devrait être fortement restructurée :

- ➔ La DGFIP a déjà acté la suppression des pôles de contrôle expertise (PCE) et leur éclatement entre services des impôts des entreprises (SIE) et les autres services du contrôle fiscal.
- ➔ Plusieurs notes ont élargi le champ de compétence des centres de contact des professionnels à l'automne 2025.
- ➔ La facturation électronique va se mettre progressivement en place.

En raison de ces trois points, le réseau des services des impôts des entreprises devrait subir de très fortes suppressions d'emplois, des transferts vers les centres de contact des professionnels et une réduction des implantations. Probablement à un SIE par département sauf dans les métropoles.

La CGT Finances Publiques constate que le gouvernement n'a rien retenu de la catastrophe Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI) et se prépare à une catastrophe d'encore plus grande ampleur en combinant réduction drastique des effectifs, fermetures de services et mise en place d'une procédure intégralement dématérialisée.

B • La mise en place du Service des impôts des particuliers (SIP) « de demain » devrait achever d'éloigner les SIP du public

En transférant le maximum d'accueils aux maisons France service, la volonté de la DGFIP est de réduire la présence des SIP sur le territoire. Déjà bien entamée lors du NRP1, cette étape devrait conduire à la fermeture de toutes les antennes et de tous les SIP restant dans les petites villes non préfectures. La CGT Finances Publique dénonce cet abandon de plus en plus complet de la mission d'accueil des particuliers.



C • La dématérialisation des procédures atteignant un niveau très élevé dans les services de publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE), leur fusion au niveau régional est envisagée par la DGFIP

Début 2026, la DGFIP a élargi le champ de compétence des Services d'appui à la publicité foncière (SAPF) en leur donnant la possibilité de réaliser une procédure cœur de métier des SPFE. Avec la très forte progression de la dématérialisation des échanges, notamment avec les notaires, avec la dématérialisation obligatoire des dons manuels depuis fin 2025, l'élargissement des compétences des SAPF conduit la CGT Finances Publiques à penser que le modèle de SPFE départemental va être remis en cause.

Ils seraient remplacés par des pôles régionaux, voire un seul pôle national.

D • Au niveau du cadastre la catastrophe qu'a été la mise en place des services départementaux des impôts fonciers (SDIF) associée au ratage de gérer mes biens immobiliers laisse à penser que rien ne va bouger à court terme

Concernant les Services départementaux des impôts fonciers (SDIF), la réorganisation a déjà eu lieu. Les effets sont suffisamment dramatiques (retards de traitement des déclarations diverses très importants, nombreux bugs dans le nouvel applicatif, contentieux non traité) pour penser que le désastre devrait mettre en pause toute réorganisation pendant quelques années.

Toutefois sur la partie géomètre, des évolutions négatives sont possibles avec l'obsession de la DGFIP de vouloir supprimer le statut spécifique de géomètre.

E • La mise en place de centres de contact amendes en 2025/2026 donnera lieu à une forte réduction des implantations des services des amendes sur le territoire

La mise en place de plusieurs centres de contacts amendes sur le territoire en 2025/2026, associée à un usage massif de chatbots (défaillants : au moins 4 pannes en 2025), donne le modèle voulu par la DGFIP. Comme pour les SIP et les SIE, le modèle du centre de contact va permettre de fermer des services et de transférer des emplois vers des gros centres d'appel.

La CGT Finances Publiques constate que cette stratégie est particulièrement risquée pour le secteur amendes avec les plantages à répétitions de l'applicatif cœur des amendes (au moins 4 bugs d'ampleur sur le dernier trimestre 2025).

F • La semaine où Hélios était fermé, bloquant toute activité en secteur public local, la DGFIP annonce le succès des tests d'Hélios 2 avec un recours important à l'IA dans le but d'industrialiser le secteur public local

L'orientation des tests Hélios 2 donne à penser à la CGT Finances Publiques que les services de gestion comptable (SGC) actuels sont considérés comme trop petits par la DGFIP pour « industrialiser avec de l'IA ».

Les tests, proclamés comme parfaits, n'ont porté que sur des processus internes à Hélios et non sur des flux entrants et sortants alors que le cœur du métier secteur public local est de traiter des flux entrants (et plus marginalement sortants) en provenance des collectivités territoriales. Au delà de ce fait, la CGT Finances Publiques constate que ces services sont à peine stabilisés – cf la note sur la répartition de compétence SGC/conseillers aux décideurs locaux sortie en... février 2026 – que la DGFIP veut mener une nouvelle réorganisation d'ampleur par l'introduction d'un nouveau logiciel et la « rationalisation » des implantations.

LA BIODIVERSITÉ SE DÉGRADE DANS LES CAMPAGNES...

Y'A PLUS DE CAF
DE CPAM... DE POLE
EMPLOI... DE TRIBUNAL...
DE CENTRE DES IMPÔTS...
DE CNAV... DE CAISAT
DE MSA... NI DE POSTE...



G • Dans le secteur de l'immobilier de l'état, en décembre 2025, la mise en place d'une gouvernance régionale complète a été annoncée pour 2026

Aujourd'hui éclaté en trois parties le domaine conservait un service local du domaine au niveau départemental.

En décembre 2025, la DGFIP a annoncé la mise sous tutelle du pôle régional de l'immobilier de l'état (PRIE) des services locaux des domaines (SLD) avec en option la gestion directe du personnel des SLD par le PRIE. La CGT Finances Publiques dénonce cette option qui sera sans nul doute appliquée partout et qui signe la fin d'un service du domaine partout sur le territoire.

En conclusion, la CGT Finances Publiques constate que dans toutes les missions de la DGFIP, notamment tous les services de gestion, la même méthode est appliquée :

- Création de services d'appui ou de centres de contact.
- Transfert massif d'emplois des services de terrain vers ces services d'appui ou centres de contact.
- Restructuration des services de terrain dépouillés de leurs missions et de leurs emplois.

L'ensemble des mesures prises fin 2025 / début 2026 laisse présager l'application à toutes les missions de la DGFIP de cette méthode en 2026/2027 au détriment des agents de la DGFIP, de leurs conditions de travail et du service rendu aux usagers.

La méthode est toujours la même :

- Appauvrissement du service.
- Concentration à un niveau supérieur sans moyens.
- Au final souffrance des agents au travail et moins de services rendus à l'utilisateur, qu'il soit un particulier, une entreprise ou une collectivité publique.

La CGT Finances Publiques regrette l'application de cette méthode éculée qui ne fait qu'aggraver les dysfonctionnements du service public et de plus sans générer la moindre économie, contrairement au mantra libéral.